

Département de la Moselle

COMMUNE DE WOUSTVILLER

Arrondissement de Sarreguemines

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 30 mars 2020

Sous la présidence de  
Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire.

		<b>Membres présents :</b>	<b>18</b>
		Mmes Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF – Christelle BAUR - Emilie BETTINGER – Mariette BREITUNG – Géraldine BUBEL – Véronique CLOSSET – Barbara GROSS – Marie-France RAKOWSKI – Jeanne SCHWARTZ Mrs Christophe BORN - Régis BRUCKER - Patrick GUTHAPFEL – Claude HOENIG – Jean-Luc LUTRINGER – Guillaume STREIFF - Jean-Claude VOGEL - Francis WEISHAR - Robert WEISKIRCHER	
Conseillers élus	23	<b>Membre(s) absent(s) ayant donné pouvoir :</b>	<b>5</b>
		Mmes - Aurélie ORZECHOWSKI - Aline PORTE - Mrs - Jean-Michel GABRIEL – Raphaël MULLER – Mikaël MARTIN	
Conseillers en fonction	23	<b>Membre(s) absent(s) excusé(s) :</b>	<b>0</b>
Conseillers présents	18	<b>Membre(s) absent(s) :</b>	<b>0</b>

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et déclare la séance ouverte.

### **1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal, examine le compte de gestion de l'année 2020 – M14 et considère que le compte de gestion de l'année 2020 de la Trésorerie concordent avec le compte administratif de 2020 de la commune :

#### **avec un RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 en :**

- section de fonctionnement de : ..... + 931 975,46 €
- section d'investissement de : ..... + 133 426,42 €

#### **avec un RESULTAT DE CLOTURE 2020 en :**

- section de fonctionnement de : ..... + 2 214 601,01 €
- section d'investissement de : ..... - 704 105,27 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2020, à l'unanimité des voix des membres présents.

### **2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020**

Sous la présidence de Mme Jeanne SCHWARTZ, 1<sup>er</sup> adjoint chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses .....	2 024 027,02 €
Recettes .....	2 986 002,48 €
<b>Excédent de clôture ...</b>	<b>931 975,46 €</b>

**Investissement :**

Dépenses	1 172 593,64 €
Recettes	1 306 020,06 €
<b>Excédent de clôture ...</b>	<b>133 426,42 €</b>

Hors de la présence de Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Maire, au moment du vote, le Conseil Municipal approuve par 20 voix pour, 2 voix contre, le compte administratif du budget communal 2020.

---

**3.AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 - M14**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 – M14,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de : ..... **2 214 601,01 €**
  
- constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de (compte 001) : ..... **-704 105,27 €**  
duquel il convient de rajouter le solde des restes à réaliser 2020 de  
- 160 997,38 € en dépenses et de 337 231,34 € en recettes soit ..... **+176 233,96 €**  
Le besoin total de financement de la section d'investissement  
ressort donc à ..... **-527 871,31 €**
  
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement cumulé à hauteur de (compte 1068) ..... **527 871,31 €**
  
- l'excédent de fonctionnement cumulé disponible de ..... **1 686 729,70 €**  
sera repris en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement (compte 002).

Le Conseil Municipal vote, à 21 voix pour et 2 contre.

---

**4. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Considérant** que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal** à l'unanimité des voix des membres présents

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Taux de référence taxe foncière sur les propriétés bâties = **28,72 %**
  - part Communale ..... 14,46 %
  - part Départementale ..... 14,26 %
- Taux de référence taxe foncière sur les propriétés non bâties = **33,57 %**

- charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

---

## **5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - M14**

Mme Jeanne SCHWARTZ, 1<sup>er</sup> adjoint, procède à la présentation du budget primitif 2021 – M14, qui se présente comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- *Dépenses* : ..... 4 658 964,59 €  
- *Recettes* : ..... 4 658 964,59 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- *Dépenses* : ..... 7 116 347,81 €  
- *Recettes* : ..... 7 116 347,81 €

Pendant l'échange sur le point du budget primitif, monsieur Régis Brucker interrompt la séance en évoquant une urgence pour laquelle il doit s'absenter mais souhaite que madame le Maire prenne en considération son vote, ainsi que celui des conseillers pour lequel il est mandaté par un pouvoir. Il estime que le budget n'est pas sincère et souhaite s'abstenir pour celui-ci.

Monsieur Régis Brucker s'absente à 18 h 30, avant le vote du point.

Cette demande ne pourra être validée car les dispositions légales ne permettent pas à Madame le Maire de détenir 3 pouvoirs et l'article L2121.20 du CGCT mentionne que toute procuration faite doit être rédigée par écrit et doit être nominative. Par conséquent, Monsieur Brucker Régis sera porté absent sur la délibération de ce point.

Madame Barbara Gross estime que le budget n'est pas sincère et vote contre.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le budget primitif 2021 – M14, par

- 18 voix pour,
- 2 voix contre,

---

Tous les points ayant été épuisés, Madame le Maire après avoir remercié les membres du conseil municipal, Mme Laetitia Dorkel, le personnel communal présent, Monsieur Bernard Mathis correspondant presse, ainsi que le public, lève la séance à 18 h 57.

Mme Barbara Gross estime que le compte administratif et le budget ne sont pas sincères et refuse de signer les documents.

La fiche de présence étant signée par les membres présents à l'exception de Madame Barbara Gross et de Monsieur Régis Brucker absent à partir de 18 h 30.

